



Nos données
au service
de la Santé

SESSION D'INFORMATION

Nouveautés du CF 2025
Questions/réponses

Mai 2026

Gestion des questions



L'ensemble des documents (dont le support de présentation) en lien avec ce Webinaire seront disponibles sur le site de l'ATIH : <https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2025>

L'ATIH met à disposition une option de notification afin que l'utilisateur soit informé en temps réel des ajouts documentaires.

The screenshot shows the ATIH website interface. At the top, there is a navigation bar with the ATIH logo and various menu items like 'Accès aux données', 'L'ATIH', 'Rapports & études', 'Domaines d'activités', and 'Plateformes de transmission et logiciels'. Below this, there are several filters and a search bar. The main content area is titled 'Comptes financiers et ODT' and features a list of documents. A yellow circle highlights a notification bell icon in the top right corner of the page.

Pour des questions spécifiques à votre établissement, vous pouvez nous contacter après la webconférence aux adresses :

atih-finance-etab@atih.sante.fr (pour les établissements)

atih-finance-ars@atih.sante.fr (pour les ARS)

Questions relatives aux accès à ANCRE (comptes PLAGÉ)



<https://plage.atih.sante.fr/>

Des tutoriels sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'ATIH

<https://www.youtube.com/CHAINE - ATIH>

Demander à votre APE (Administrateur Principal Etablissement) le rôle de **gestionnaire de fichiers** sur le domaine **ANCRE**

Pour rappel, les messages de lancement sont adressés aux adresses email extraites de la précédente campagne financière : merci de bien mettre à jour vos coordonnées, ou indiquer un mail générique

+ Mise à jour des coordonnées dans PLAGÉ

Ordre du jour



Evolution

- Le cadre réglementaire CF 2025
- La plateforme ANCRE
- Le cadre de données brutes
- Les contrôles
- La documentation

Informations et support

Questions fréquentes

Temps d'échanges : Q/R

EVOLUTIONS

1. Le cadre réglementaire CF 2025
2. La plateforme ANCRE
3. Le cadre de données brutes
4. Les tableaux de contrôles
5. La documentation

Cadre réglementaire (CF)



En lien avec l'arrêté ministériel du 16 décembre, et des évolutions de la M21 2025

- Modification du libellé du **chapitre 73118** : Dotations de financement – MCO (ex : *Dotations MIGAC – MCO*) et par déclinaison des sous-comptes rattachés (**budget principal**):
 - 731181 : Dotation missions spécifiques et aides à la contractualisation - MCO
 - 731182 : Dotations sur objectifs de santé publique – MCO
 - 731183 : Dotations annuelles de financement – MCO
- Pour les **budgets annexes**, création de 2 nouveaux chapitres suite à l'évolution du plan comptable M21
 - Ajout du **chapitre 735** : Tarifs relatifs à la fusion des sections dépendances et soins (CRPA B, CRPA E)
 - Ajout du **chapitre 7478** : Subventions versées par le conseil régional (CRPA C)
- Pour les **budgets annexes**, modification des libellés des **chapitres** :
 - **731** : Produits de l'activité hospitalière et des centres de santé (CRPA G et I)
 - **74** : Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471 et 7478)
 - **7068** : Autres (prestations de services)
- Pour les **budgets annexes**, ajout des onglets relatifs aux Centres de Santé (budget I) dans le cadre réglementaire : onglets CR3_I, AI3_I, A2f_I, B2f_I, C2e_I, E3_I, IC7_I



Cadre réglementaire (CF)

- Modification du libellé du compte C/**2805** – *Concessions, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs similaires* dans les onglets **BI1, BI2**
- Modification du libellé du compte C/**13187** - *Dotations pour missions spécifiques, aide à la contractualisation et objectifs de santé publique* dans l'onglet **BI5**
- Suppression de la ligne de compte C/**1632** - *Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine-anticipation du remboursement en capital* dans l'onglet **BI8**
- Modification du libellé du compte C/**7311** - *Dotations de financement – MCO*, dans les onglets **CR3_G, CR3_I**
- Ajout des comptes C/**64238x** – Praticiens associés temporaires dans les différents onglets **AI3_H, et AI3_xx** à côté des Praticiens associés C/64236x
- Onglet **BI_6** : la répartition par pays des restes à recouvrer des redevables non-résidents (ajouté 2022) reste facultative.
- Onglet **B1_H** :
 - suppression de la ligne C/**73114** – Forfaits et dotations annuels MCO
 - Suppression du détail des comptes C/**73118** dans la maquette suite à l'évolution du chapitre.



Cadre réglementaire (CF)

En lien avec l'arrêté ministériel du 16 décembre, et des évolutions de la M21 2025.

- Modification des tableaux « Affectation des résultats », soit les onglets **D1, D6, D4 et D5**
 - Ajout des sections fusionnées « Dépendances et Soins » pour les USLD et EHPAD
 - Ajout de la ligne Centre de santé

Plateforme ANCRE

CF 2025 - CH DE TEST 1 (000000001)

Accueil

Dernière connexion le 27/05/2026 à 09:44



Utilisateur :
Compte de TEST
Identifiant Plage : 77260
Finess : 000000001



Etat établissement :
Données en cours de saisie par
l'établissement depuis le 13/04/2026 à
10:21:33.



Etat contrôleur :
Données non validées par l'ARS.



**Nouveau
service
d'assistance
utilisateurs**



Information

Calendrier de campagne : 18 mai au 03 juillet 2026

Toute la documentation : <https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2025>

INFORMATIONS CF-2025 :

- L'onglet **Identification** évolue. L'établissement doit renseigner la raison sociale et le finess géographique des établissements concernés par les remontées de données sur les budgets annexes du CF.

- Les données N-1 sont préalimentées :

- Les données de réalisations (charges et produits) de l'année 2024 sont préalimentées dans le CF 2025. Ces données peuvent être corrigées dans la colonne REALISATION N-1 des onglets CRP H et CRA.
- Pour les établissements n'important pas la balance N : les données des colonnes balance d'entrée débit et crédit sont aussi préalimentées dans les onglets « bilan », classe 1 à 5.
- L'import de la balance N-1 a été désactivé pour cette campagne.

Votre campagne CF 2025

Paramétrer, Importer, Saisir, Déposer

- 1 Paramétrage de la campagne
- 2 Import de la balance enrichie N
- 3 Import des données DGFIP
- 4 Saisie des données
- 5 Dépôt des états à rédaction libre

Dévalider la saisie

Consulter

Consulter les tableaux de contrôle

Consulter les tableaux réglementaires et complémentaires

Documentation



Documentation sur le site ATIH



Plateforme ANCRE

Comme chaque année, les données historiques (n-1) et les données de l'année n sont **préalimentées à l'ouverture de la campagne CF**.

Pour le CF n-1, les données se retrouvent dans les colonnes :

- « réalisation N-1 » des onglets CRP H et des CRA pour les comptes d'exploitation
- « Balance d'entrée débit et balance d'entrée crédit » des onglets Bilan_classe_1 à 5

A noter que ~99% des ES ont validé le compte financier 2024 sur Ancre. La possibilité **d'importer la balance N-1** n'est donc pas activée cette année (idem 2024)

Pour les données relatives à **l'EPRD exécutoire** (EPRD 2025 corrigé des DM), les données sont également préalimentées dans les onglets PRECOLLECT du cadre de données brutes.

* Les DM 2025 intégrées sur ANCRE sont celles déposées avant le mardi 12 mai 2026 !



* Toutes ces données doivent être vérifiées et peuvent être corrigées dans le cadre de saisie.



Plateforme ANCRE – Données DGFIP

L'import des **données DGFIP** (hors balance) est possible directement sur ANCRE.

Le fichier d'import mis à disposition permet d'alimenter toutes les cellules mauves du cadre de données brutes.

Le fichier d'import sera disponible dans les mêmes délais que l'an dernier, avec une actualisation quotidienne des données. Aujourd'hui, 20 fichiers reçus sur nos serveurs.

Pour rappel : l'établissement doit valider sur HELIOS son Compte Financier en tant qu'ordonnateur, avant présentation au Conseil de surveillance (CS). Le statut affiché sur HELIOS doit être le suivant :

« Compte financier M21 arrêté par l'ordonnateur avant le vote par l'assemblée délibérante ».



Ajout du bouton : Import des données DGFIP qui permet aux EPS de :

- Télécharger le fichier .csv contenant des données issues de la DGFIP au bon format (dès sa mise à disposition par la DGFIP à l'ATIH, actualisation quotidienne)
- Alimenter le cadre de données brutes avec ce fichier

Les données sont à vérifier et à corriger le cas échéant directement dans le cadre de données brutes.

Votre campagne CF 2025

Paramétrer, Importer, Saisir, Déposer

- 1 Paramétrage de la campagne
- 2 Import de la balance enrichie N
- 3 Import des données DGFIP
- 4 Saisie des données
- 5 Dépôt des états à rédaction libre

Dévalider la saisie

CF 2025 - CH DE TEST 1 (000000001)

Accueil / Comptes financiers 2025 - Import des données Dgfp

[Retour au cadre des données brutes](#)

Fichier Dgfp

Votre fichier Dgfp est disponible sur nos serveurs depuis le 22/05/2026 à 07:00:47

[Télécharger le fichier disponible transmis](#)

Import des données Dgfp

Il est conseillé de télécharger et d'enregistrer une version du CDB avant d'importer ses données DGFIP

Import Dgfp (csv)

[Choisir un fichier](#) | Aucun fichier choisi

[Importer les données issues de la Dgfp](#)

Plateforme ANCRE

Liste des onglets dans le cadre réglementaire

Pour les établissements publics de santé

Possibilité d'import de données DGFIP alimentant les tableaux réglementaires suivants :

L'import peut être fait à n'importe quel moment de la campagne à partir du moment où le fichier est disponible.

NB * Cet import écrasera la totalité de la reprise/saisie sur l'ensemble des cellules mauves.

Onglet	LIBELLES	sources CDB	Alimentation du cadre SAISIE // DGFIP	
COMPTES ANNUELS				
NOTE RELATIVE AUX POSTES DE BILAN				
B17	Restes à recouvrer amiables et contentieux, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants	CREANCES_1	Saisie	DGFIP
NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT				
AUTRES INFORMATIONS				
ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES				
A4	Tableau de financement	SPECIF_TABFIN	Saisie	DGFIP
SITUATION DETAILLEE DES PREVISIONS ET REALISATIONS				
B4	Tableau de financement	SPECIF_TABFIN	Saisie	DGFIP
2. RESULTATS				
C5	Tableau de financement	SPECIF_TABFIN	Saisie	DGFIP
3. AFFECTATION DES RESULTATS				
D1	Comptes de résultat de l'établissement / affectation des résultats N-1	AFFECT_RES	Saisie	DGFIP
D6	Comptes de résultat principal et annexes / Situation des comptes 110 et 119 à la clôture de N	AFFECT_RES	BE / saisie ESAT	DGFIP
D2	Comptes de résultat principal et annexe DNA et SIC / détermination des résultats à affecter	AFFECT_RES	Saisie	DGFIP
D4	Comptes de résultat annexes autres que A / détermination des résultats à affecter	AFFECT_RES	Saisie	DGFIP
4. GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE				
E4	Les valeurs inactives	VAL_INACT	Saisie	DGFIP
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
IC5	Restes à recouvrer des exercices courant et antérieurs	CREANCES_2	Saisie	DGFIP
IC6	Restes à recouvrer, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants	CREANCES_2	Saisie	DGFIP
IC7_H	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / Compte de résultat principal	CHARGES_EX_ANT_H	Saisie	DGFIP
IC7_B	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes B	CHARGES_EX_ANT_B	Saisie	DGFIP
IC7_E	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes E	CHARGES_EX_ANT_E	Saisie	DGFIP
IC7_J	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes J	CHARGES_EX_ANT_J	Saisie	DGFIP
IC7_L	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes L	CHARGES_EX_ANT_L	Saisie	DGFIP
IC7_M	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes M	CHARGES_EX_ANT_M	Saisie	DGFIP
IC7_N	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes N	CHARGES_EX_ANT_N	Saisie	DGFIP
IC7_PSYNT	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes P	CHARGES_EX_ANT_P	Saisie	DGFIP
IC7_C	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes C	CHARGES_EX_ANT_C	Saisie	DGFIP
IC7_A	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes A	CHARGES_EX_ANT_A	Saisie	DGFIP
IC7_G	Etat récapitulatif des charges sur exercices antérieurs / activités annexes G	CHARGES_EX_ANT_G	Saisie	DGFIP



Cadre de données brutes

- Mise à jour des comptes des budgets principaux et annexes selon le plan de comptes M21
- Existence de pré-contrôles dans l'onglet ETPR H : ils permettent de s'assurer de la saisie exhaustive des charges de personnel directement dans le cadre de données brutes, sans avoir à lancer les tableaux de contrôle.
- L'objectif est d'assurer une cohérence avec les données de la balance.

Alimentés par la balance

Statut / sexe / catégorie de rémunération	Comptes	ETP moyens rémunérés Exercice N	Rémunérations (hors charges) Exercice N	ETP moyens rémunérés Exercice N-1	Rémunérations (hors charges) Exercice N-1	Montants saisis dans le CRP H pour N	CTRL cohérence avec CRP_H
Praticiens hospitaliers	64211						
Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	64212						
Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221						
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	64222 & 64223						
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	64231 & 64237 (contrat > 3 mois)						
Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)						
Personnels enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)						
Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (< 3 mois)	64231/2/3&7 (contrat < 3 mois)						
Contrôle saisie - médical non permanents						-	OK

Existence de pré-contrôles sur les comptes 6411, 6413, 6415 du PNM

Cohérence saisie / données de la balance



Cadre de données brutes

- Ajout de contrôles dans les onglets CRA_B, CRA_E et CRA_J pour la saisie en sections tarifaires

Numéro de comptes exercice N	Intitulé des comptes (à titre indicatif)	Intitulé des titres	TOTAL CRA B				B_HEBERGEMENT				B_DEPENDANCE				B_SOINS				Vérif répartition sur sections tarifaires col. TOTAUX	Vérif répartition sur sections tarifaires col. SOLDES
			TOTAL DEBIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	TOTAL CREDIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	SOLDES DEBIT	SOLDES CREDIT	TOTAL DEBIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	TOTAL CREDIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	SOLDES DEBIT	SOLDES CREDIT	TOTAL DEBIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	TOTAL CREDIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	SOLDES DEBIT	SOLDES CREDIT	TOTAL DEBIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	TOTAL CREDIT (OPERATIONS DE L'ANNEE)	SOLDES DEBIT	SOLDES CREDIT		
64111	Rémunérations principales	CT1	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	OK	OK
64112	Indemnité de résidence	CT1			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00	OK	OK
64113	Prime de service	CT1	500,00	200,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00	KO	OK
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	CT1			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00	OK	OK
64115	Supplément familial de traitement	CT1	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	KO	KO

Vérification de la bonne ventilation sur les sections tarifaires HEB / DEP / SOINS

Cas 1 : Déb 10.000 / Créd 0 = SOLDE 10.000 : Ventilation OK

Cas 2 : Déb 500 / Créd 200 = SOLDE 300 : ANOMALIE KO – mauvaise ventilation

Cas 3 : Déb 400 / Créd 0 = SOLDE 400 : ANOMALIE KO – oubli de répartition



Cadre de données brutes - Consignes

- **Etablissements concernés par l'expérimentation de la fusion Soins & Dépendances en 2025**
- **Liste de 23 départements**
- Même consigne que celle donnée à l'ouverture de l'EPRD, à savoir renseigner les charges et les recettes exclusivement sur la section « **SOINS** » du budget concerné (B, E)

1. Pour les recettes :

Du 01/01 au 30/06/2025 : perception distincte des forfaits « soins C/736» et « dépendance C/734»
A compter du 01/07/2025 : mise en place d'un forfait global unique (C/735)

2. Affectation du résultat :

- Résultat 2024 (affecté en 2025) : reste rattaché aux sections « soins » et « dépendance » (logique pré-réforme)
- Résultat 2025 (affecté en 2026) : logique de résultat globalisé sur un périmètre fusionné



Cadre de données brutes - Consignes

1. Compte C/706

Suite aux évolutions de la M21, « **point de vigilance** » pour les CRPA, à l'import des balances pour le compte C/706 : Prestations de services

Le compte 706 ne doit pas être utilisé : il est fermé à la saisie dans le cadre CDB

NOTIFICATIONS - Import de la balance enrichie | 27/05/2026 à 11:44:50

L'import de ces comptes de la M21 n'est pas autorisé pour remplir le CF
- L'import du compte 706 de la M21 n'est pas autorisé pour remplir le CF (ligne n:880).
Veuillez corriger les lignes indiquées pour que l'import fonctionne.

Le compte C/**7068** a vu son libellé être modifié en 2025 « Autres ~~=CRPA=~~ » et permet de recevoir les mouvements des prestations de service pour l'ensemble des CRPA => **Compte à utiliser 7068 !**



Cadre de données brutes – Consignes ESPIC

Suite aux évolutions du plan comptable en 2025 (PCG 2025), « point de vigilance » à l'import des balances ou à la saisie dans le cadre des données brutes.

Correspondance
de comptes
à assurer
à minima :

PCG 2025	M21 2025	Propositions CF 2025 (ESPIC)
<p>Compte 675 supprimé (valeurs comptables des éléments d'actif cédés)</p> <p>2 comptes en remplacement * Compte ajouté 657 valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées) * Compte 667 pré-existant renommé en Charges sur cessions d'éléments financiers</p>	<p>Compte 675 maintenu</p> <p>Compte 657 préexistant = Subventions</p> <p>Compte 667 préexistant = Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</p>	<p>Transcoder le 657 en 675</p>
<p>Compte 775 supprimé (produits des cessions d'éléments d'actif)</p> <p>2 comptes créés en remplacement * Compte 757 Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles * Compte 767 Produits sur cessions d'éléments financiers</p>	<p>Compte 775 maintenu</p> <p>Compte 757 inexistant</p> <p>Compte 767 préexistant = Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</p>	<p>Transcoder le 757 en 775</p>
<p>Compte 777 supprimé (Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice)</p> <p>Remplacé par 2 sous-comptes du 74 subventions d'exploitation créés : * compte 747 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice * compte 742 : subventions d'équilibre</p>	<p>Compte 777 maintenu</p> <p>Compte 747 préexistant = Subventions et participations mais utilisation obligatoire de sous-comptes</p> <p>Compte 742 inexistant</p>	<p>Transcoder le 747 vers le 777 Transcoder le 742 vers le 7488</p>

En cours :

Préparation
d'une table de
correspondance
PCG -> M21
pour aider au
transcodage



Cadre de données brutes

- Evolution de l'onglet de saisie des produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs (pour alimenter le B1_H) – onglet PCA

Numéro des comptes CRPH	Intitulé des comptes de produits du budget H	Intitulé des titres	Titre émis N	Titre annulés N	Réalisation N
73115	dont PCAN* - Produits activités SMR	PT1			0,00
73117	dont PCAN* - Dotations de financement - PSY	PT1			0,00
73118	dont PCAN* - Dotations de financement - MCO	PT1			0,00
7471	dont PCAN* - FIR	PT1			0,00



Cadre de données brutes

Saisie de l'affectation du résultat, toujours scindé en deux onglets :

- **AFFECT_RES_1** : saisie de l'affectation du résultat 2024 en 2025 -> onglets D1 & D6
- **AFFECT_RES_2** : saisie de l'affectation du résultat 2025 en 2026 -> onglets D2, D3, D4 & D5

- Le format de saisie avait été adapté afin de mieux correspondre au visuel du cadre réglementaire.

- A noter que les évolutions des comptes de la M21 sont intégrées dans le cadre et permettent désormais de renseigner automatiquement les RAN pour l'ensemble des budgets annexes :
 - Déclinaison des comptes 1108x / 1198x pour les budgets L, M, P, et I

Cadre de données brutes



		Détermination du résultat à affecter 2024 (préalimentation des données du CF 2024)					Affectation du résultat 2024 pendant l'exercice 2025 (préalimentation des données du CF 2024)								
Budget	Code	Résultat comptable 2024 (A)	RAN excédentaire au 31/12/2024 (B)		RAN déficitaire au 31/12/2024 (C) précédé du (-)		Résultat à affecter 2024 (A)+(B)+(C)	= dotation (+) ou reprise de l'année (-)				Compte 110 Report à nouveau excédentaire	Compte 119 Report à nouveau déficitaire (-)	CTRL	
			Compte	Solde créditeur	Compte	Solde débiteur		Compte 10682 Excédent affecté à l'investissement	Compte 10685 Réserve de trésorerie	Compte 10686 Réserve de compensation	Compte 10687 Réserve charges d'amortissement				
Activité principale	H		1100	0,00	1190	0,00	0,00								OK
DNA et SIC	A		1101	0,00	1191	0,00	0,00								OK
USLD - hors convention pluriannuelle	B		1102	0,00	1192	0,00	0,00								OK
USLD ayant signé une convention	B_HEB		11071	0,00	11971	0,00	0,00								OK
USLD ayant signé une convention	B_DEP		11072	0,00	11972	0,00	0,00								OK
USLD ayant signé une convention	B_SOI		11073	0,00	11973	0,00	0,00								OK
USLD section fusionnée dépendance et soins	B_FUS		11074	0,00	11974	0,00	0,00								OK
CTRL : somme résultat global B - résultat comptable CRA B = 0		0,00													
EHPAD	E_HEB		11041	0,00	11941	0,00	0,00								OK
EHPAD	E_DEP		11042	0,00	11942	0,00	0,00								OK
EHPAD	E_SOI		11043	0,00	11943	0,00	0,00								OK
EHPAD section fusionnée dépendance et soins	E_FUS		11044	0,00	11944	0,00	0,00								OK
Maison de retraite	J		1103	0,00	1193	0,00	0,00								OK
CTRL : somme résultat global E et J - résultat comptable CRA E et J = 0		0,00													
ESAT (act.soc)	L		11081	0,00	11981	0,00	0,00								OK
ESAT(act. prod)	M		11082	0,00	11982	0,00	0,00								OK
SSIAD	N		1106	0,00	1196	0,00	0,00								OK
Autres activités art. L312-1	P		11088	0,00	11988	0,00	0,00								OK
Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages femmes	C		1105	0,00	1195	0,00	0,00								OK
GHT (*)	G		1109	0,00	1199	0,00	0,00								OK
Centres de santé	I		11083	0,00	11983	0,00	0,00								OK

Préalimentés (CF 2024)

SESSION D'INFORMATION CF 2025

A saisir ou à alimenter avec les données DGFIP (EPS)

Auto-contrôles

Cadre de données brutes



- Complément onglet **Identification** : permet de saisir la raison sociale et le finess géographique des établissements dont les données sont remontées dans les budgets annexes

IDENTIFICATION DES BUDGETS ANNEXES

Saisir les finess géographiques (numéro finess établissement) et les noms des établissements dont les données sont remontées sur ce finess

Budgets annexes	Informations	Etablissement 1	Etablissement 2	Etablissement 3	Etablissement 4	Etablissement 5	Etablissement 6	Etablissement 7	Etablissement 8
B	Finess géo Nom								
E	Finess géo Nom								
J	Finess géo Nom								
I	Finess géo Nom								
L	Finess géo Nom								
M	Finess géo Nom								
N	Finess géo Nom								
P1	Finess géo Nom								
P2	Finess géo Nom								
P3	Finess géo Nom								
P4	Finess géo Nom								
P5	Finess géo Nom								



Tableaux de contrôle

Toujours 2 types de contrôle :

- 12 contrôles fondamentaux vérifient le respect des grands principes comptables et bloquent la validation du CF (*sauf exception signalée dans le TDC*)
- 8 contrôles prioritaires vérifient la cohérence de la saisie dans le CDB (non bloquants)

Les contrôles fondamentaux sont scindés en trois onglets distincts pour une meilleure lisibilité :

- Fonda 1 - Vérification des données issues de la balance
- Fonda 2 - Cohérence des informations saisies
- Fonda 3 - Contrôle de la saisie de la masse salariale



Contrôles Fondamentaux :

- **Fonda 3.1** : Vérification des équations pour les comptes de bilan
 - Contrôles complétés par le caractère unique du solde des comptes en balance entrée / sortie
- **Fonda 6** : Cohérence du résultat par budget (onglets C.../ B...)
 - Ajout du budget I dans la liste des budgets concernés par le contrôle
- **Fonda 7** : Cohérence de la saisie de l'affectation du résultat
 - Ajout du budget I dans la liste des budgets concernés par le contrôle et les sections fusionnées pour les EHPAD et USLD
- **Fonda 10.4** : Vérifier la saisie du tableau de financement (impact onglet C5)
L'établissement doit saisir un montant (≥ 0) dans l'onglet SPECIF_TABFIN pour vérifier le contrôle sur 6 lignes.
 - [Montant de l'annuité versée sur l'exercice au titre de l'article 50 de la LFSS 2021 - \(crédit du c/2763\)](#)
 - [Rappel subvention d'investissement structurant article 50 modifié par LFSS 2022 \(c/13186\)](#)
 - [Subventions d'équipements reçues \(131, 138\)](#)
 - [dont FMESPP-FMIS \(10282 et 13182\), dont FIR \(10283 et 13183\), dont MIGAC \(10281 et 13187\)](#)

Contrôles Prioritaires : Néant - hors ajout des contrôles liés au budget I

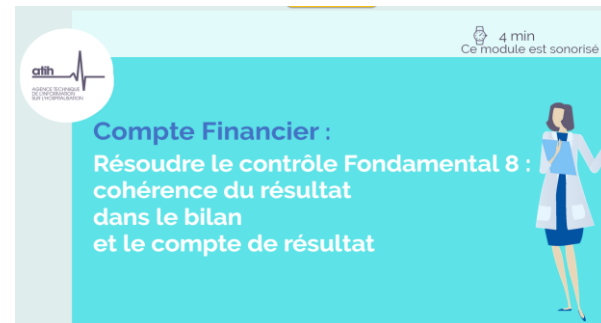


La documentation

Toute la documentation est disponible sur le site de l'ATIH

<https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2025>

- Guide utilisateur (infos complètes sur l'import DGFIP)
- Evolutions des comptes 2025 et liste des comptes autorisés à l'import
- Tableau de correspondance CDB vers CF (→ où corriger sa saisie ?)
- Fiches techniques d'aide à la saisie
- Tutoriels



INFORMATIONS ET SUPPORT


1. Support méthodologique
2. Support et assistance informatique

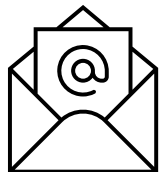


Support Méthodologique de niveau 1

Nouvelle adresse de contact par mail : methodo.cf@exco.fr

Avant toute demande, merci :

- d'importer vos données sur ANCRE et de lancer la **génération des TDC et de votre CF** afin de permettre à l'équipe support de visualiser vos données à jour.
- de bien transmettre dans la demande votre **numéro FINESS, la raison sociale**, vos coordonnées  et vos disponibilités en cas de besoin.



Merci de bien mettre à jour les données de contact dans l'écran Paramétrage lors de chaque campagne en ajoutant si possible une adresse générique.



Via l'assistance ATIH : <https://assistance.atih.sante.fr/>



Assistance utilisateurs



Assistance utilisateurs / Informations financières

Informations financières

EPRD-PGF et DM, RIA, Comptes financiers et ODT, Plan Prévisionnel Trésorerie, PIRAI

Nous contacter à propos de

Comptes financiers et ODT

Que pouvons-nous faire pour vous ?



Assistance restitutions - Comptes financiers et ODT

Aide sur les restitutions

SUPPORT METHODOLOGIQUE : contacter le support spécifique en cliquant sur ce lien

ou à l'adresse suivante : methodo.cf@exco.fr
en veillant à préciser votre FINESS et Raison Sociale



Support informatique - Comptes financiers et ODT

Demande technique ou question sur l'utilisation de la plateforme

QUESTIONS FRÉQUENTES



Quelques rappels...

CDB = cadre de saisie

CF = tableaux réglementaires (non saisissable)

Import de la balance 2025 :

- Pas de doublon autorisé « budget + compte »
 - Format différent d'import pour les EPS et les EBNL (disponible sur la page ATIH)
 - Fusionner les comptes des budgets E1, E2... en un seul budget E
 - Possibilité d'importer la répartition des comptes par sections tarifaires
- ➔ Guide : préparer son fichier d'import balance CF 2025
- ➔ **Point de vigilance** : Ne pas oublier d'indexer le budget sur les comptes de classe 3, y compris pour le **budget H**
Notamment en cas d'anomalie signalée dans le TDC Fond 1.1



Quelques rappels...

L'import d'une nouvelle balance écrase l'intégralité des données liées à l'import de balance (cellules bleues) **MAIS PAS** les saisies annexes sur des cellules jaunes ou mauves.

Dans le CDB : le bouton bleu en haut de chaque onglet génère l'**intégralité** des données du fichier .csv à importer sur ANCRE.

**Générer le fichier d'import pour la
plateforme de saisie en ligne**

Les cellules vertes sont verrouillées, elles contiennent des formules calculées à partir des données de la balance.



Quelques rappels...

Le contrôle fondamental 12 : cohérence de la masse salariale

- ➔ Chaque montant de rémunération N et N-1 doit avoir un ETP renseigné (et réciproquement).
- ➔ Générer le CF et vérifier l'onglet AI3_H : toute donnée manquante devra être saisie dans l'onglet ETPR_H dans le cadre de données brute.

Attention aux lignes Intérim et personnel affecté !

	Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
		Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
PH temps plein ou médecins temps plein (*) et temps partiel	64211	900,00	845,00	55,00	75 000 000,00	68 000 000,00	7 000 000,00
Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	64212		170,00	-170,00	21 000 000,00	20 000 000,00	1 000 000,00

Oups !

J'ai validé mon CF par erreur

J'ai validé en oubliant de déposer les états à rédaction libre

J'ai une donnée à ajouter ou à corriger



Paramétrer, Importer, Saisir, Déposer

- 1 Paramétrage de la campagne
- 2 Import de la balance enrichie N
- 3 Import des données DGFIP
- 4 Saisie des données
- 5 Dépôt des états à rédaction libre
- 6 Dévalider la saisie

Après la validation par l'établissement, le bouton « dévalider la saisie » devient accessible sur la page d'accueil de la campagne.

Attention, ce bouton ne sera plus accessible quand l'ARS aura validé le CF.

VALIDATION DU COMPTE FINANCIER 2025

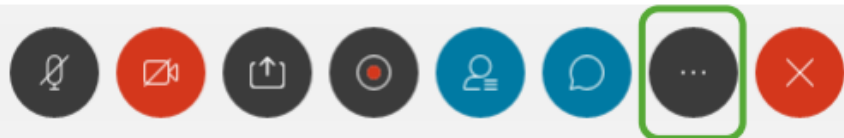
Attendue pour le **03 juillet 2026**

Un questionnaire de satisfaction vous sera adressé après la validation : n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques !

QUESTIONS RÉPONSES



Vous pouvez demander la parole, ou poser des questions par écrit via le module Q&R qui se trouve en bas de l'écran en cliquant sur l'icône « ... » :



→ Envoi du message à :
« l'organisateur et à l'animateur »



Nos données
au service
de la Santé

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Contact : atih-finance-etab@atih.sante.fr